



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Huitième session

Genève, 26 et 27 (matin) juin 2023

Point 13 b) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail : Programme de travail du sous-programme
Commerce pour 2024 et aperçu des principaux éléments
du programme de travail pour 2025**

Projet de programme de travail du sous-programme Commerce pour 2024

Note du secrétariat

I. Introduction

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail du sous-programme Commerce (« le sous-programme ») pour 2024. Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales (« le Comité ») est invité à l'adopter et à le recommander au Comité exécutif pour approbation. Si par la suite des produits sont ajoutés, supprimés ou reportés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja que le Secrétariat de l'ONU utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.

2. Le projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre une hiérarchie de résultats (produits – résultats – objectifs – incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs externes (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'objectif.

3. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2024 (A/78/6 (Sect. 20)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre son objectif, le sous-programme doit faire fond sur une collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains domaines de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD¹. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d'accroître l'efficacité des travaux effectués et de démultiplier les effets de l'action menée pour aider les

¹ Les domaines de collaboration intersectorielle de la CEE sont les suivants : 1) Transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE ; 2) Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles ; 3) Villes intelligentes et durables pour tous les âges ; 4) Mobilité durable et connectivité intelligente ; 5) Mesure et suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.



pays à appliquer les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; d) activités de communication.

4. La liste détaillée des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes généraux portant autorisation et les textes relatifs au sous-programme sont énumérés à l'annexe II.

II. Objectif

5. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la facilitation du commerce et les transactions électroniques, les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, les normes de qualité des produits agricoles, ainsi que la coopération économique liée au commerce dans la région de la CEE et dans le reste du monde.

III. Stratégie

6. La Division du commerce et de la coopération économique de la CEE est chargée d'exécuter ce sous-programme.

7. La stratégie du sous-programme consiste à faciliter les concertations à l'échelle internationale sur la réduction des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, y compris ceux causés par la lourdeur des procédures et formalités du commerce international et de la paperasserie, par les différences en ce qui concerne les procédures, normes et documents relatifs au commerce, ou par les divergences au niveau des approches réglementaires et des normes de produits ; à effectuer un travail normatif destiné à élaborer des normes et recommandations concernant la facilitation du commerce et les transactions électroniques, la qualité des produits agricoles et les politiques de coopération en matière de réglementation ; à renforcer les capacités et à favoriser la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements à retenir.

8. Afin d'atteindre son objectif, le sous-programme s'attachera à :

- a) Promouvoir des processus simples, transparents et efficaces pour le commerce mondial grâce à ses travaux normatifs d'élaboration de normes et de recommandations relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques ;
- b) Favoriser les concertations internationales sur la mise en place d'environnements commerciaux numériques et sur le respect des prescriptions du système commercial multilatéral, y compris la diffusion de normes, de recommandations et de principes directeurs ;
- c) Grâce à la réalisation d'études, à l'organisation de concertations et au lancement d'initiatives pilotes fondées sur de nouvelles technologies (traçabilité des chaînes de valeur du textile à l'aide de chaînes de blocs, etc.), promouvoir l'économie circulaire, l'utilisation durable des ressources naturelles, les chaînes de valeur durables et résilientes ainsi que le renforcement de la traçabilité, en favorisant, entre autres, une réduction maximale des déchets et l'optimisation de l'exploitation des ressources naturelles en vue d'une économie circulaire. Ces travaux aideront les États membres à progresser en vue de la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 8 et 12 ;
- d) Améliorer la coopération en matière de réglementation et encourager la prise en compte des normes et des meilleures pratiques dans le cadre de l'élaboration de cadres réglementaires, de la gestion des risques, de l'évaluation de la conformité et de la surveillance des marchés, afin de promouvoir un environnement réglementaire prévisible et harmonisé ;

- e) Fournir des méthodes pratiques aux organismes de normalisation qui souhaitent que les questions de genre soient prises en compte dans les normes. Le sous-programme appuiera en outre le renforcement des capacités et la diffusion d'informations sur l'utilisation des normes et la coopération en matière de réglementation, notamment grâce à son portail sur les normes au service des ODD (<https://standards4sdgs.unece.org/>) et son initiative sur la formation relative aux normes (<https://learnqi.unece.org/>). Ces travaux aideront les États membres à progresser en vue de la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 5 et 17 ;
 - f) Promouvoir l'élaboration de normes sur la qualité des produits agricoles et de lignes directrices explicatives, ainsi que leur mise à jour, grâce à ses travaux normatifs et effectuer un travail de sensibilisation dans le domaine de la réduction des pertes alimentaires en organisant des concertations, en nouant des partenariats avec des organisations internationales ou en lançant des initiatives fondées sur des technologies nouvelles pour lutter contre les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires, afin d'aider les États membres à progresser en vue de la réalisation des objectifs 2 et 12 ;
 - g) Recenser les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et aider les États à formuler des recommandations pratiques concernant l'utilisation des instruments élaborés dans le cadre du sous-programme au moyen d'études analytiques fondées sur des données probantes, afin d'aider les États membres à progresser en vue de la réalisation des objectifs 12 et 17 ;
 - h) Approfondir ses concertations à l'échelle internationale et ses activités d'élaboration de normes, d'assistance technique et de renforcement des capacités sur la transition numérique des processus commerciaux afin de soutenir une reprise durable et résiliente et d'aider les États membres à progresser en vue de la réalisation des objectifs 8 et 9.
9. Les travaux décrits ci-dessus devraient permettre d'obtenir les résultats suivants :
- a) Simplification accrue des processus commerciaux et dématérialisation des environnements commerciaux des États membres, ce qui entraînera une hausse de la productivité ;
 - b) Augmentation de la transparence et de la traçabilité des chaînes de valeur et réduction de la production de déchets, ce qui favorisera des modes de consommation et de production durables ;
 - c) Meilleure application des normes internationales par les pays, ce qui ouvrira la voie à la mise en œuvre de procédures réglementaires harmonisées au niveau international ;
 - d) Représentation plus équilibrée des sexes dans les échanges commerciaux grâce à la participation accrue des commerçantes ;
 - e) Amélioration de la dématérialisation des procédures commerciales (par exemple, progrès en ce qui concerne l'adoption de services numériques liés au commerce tels que les guichets uniques), le but étant de soutenir les mesures prises par les secteurs public et privé des États membres en vue de faciliter le commerce.

IV. Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : Accélération du passage au numérique pour le commerce dans les États membres de la CEE

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

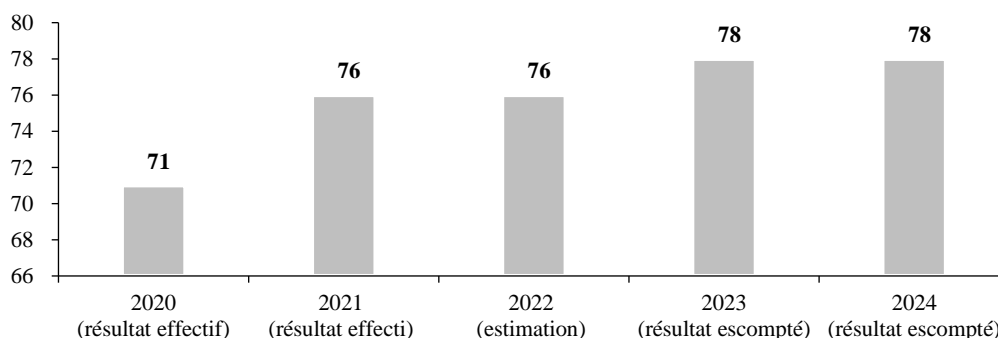
10. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont permis d'atteindre un taux moyen de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce numérique de 76 % dans les États membres de la CEE, dépassant ainsi l'objectif prévu, qui était de 75 %.

11. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et la cible pour 2024 sont présentés ci-après (voir la figure I).

Figure I

Mesure des résultats : taux moyen de mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce numérique dans les États membres de la CEE^a

(En pourcentage)



^a Comme la collecte de données est effectuée tous les deux ans dans le cadre de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable, les données relatives à l'année 2022 sont fondées sur les progrès réalisés antérieurement, tels qu'ils sont présentés dans la dernière enquête menée en 2021.

Résultat 2 : Renforcement des mesures de facilitation du commerce des produits agricoles grâce à l'adoption de normes de qualité des produits agricoles et de normes applicables aux transactions électroniques dans les États membres de la CEE

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

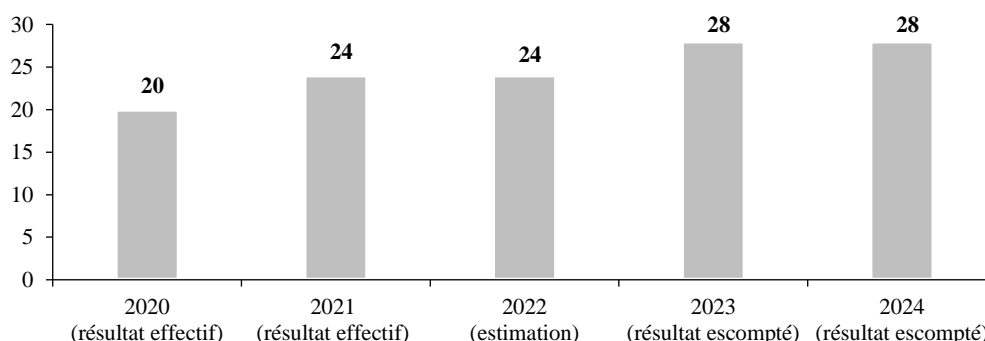
12. Grâce aux travaux effectués dans le cadre du sous-programme, 24 États membres de la CEE ont appliqué, totalement ou partiellement, la norme de la Commission relative au processus électronique de demande et de délivrance de certificats sanitaires et phytosanitaires. L'objectif prévu, qui était de 26 États membres, n'a donc pas été atteint, car les données relatives à 2022 étaient fondées sur les progrès réalisés antérieurement tels qu'ils sont présentés dans l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable, réalisée tous les deux ans et dont la dernière édition date de 2021. La prochaine Enquête mondiale sera effectuée en 2023.

13. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et la cible pour 2024 sont présentés ci-après (voir la figure II).

Figure II

Mesure des résultats : nombre d'États membres de la CEE qui ont appliqué, totalement ou partiellement, la norme de la Commission relative au processus électronique de demande et de délivrance de certificats sanitaires et phytosanitaires^a

(Total cumulatif)



^a Comme la collecte de données est effectuée tous les deux ans dans le cadre de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable, les données relatives à l'année 2022 sont fondées sur les progrès réalisés antérieurement, tels qu'ils sont présentés dans la dernière enquête menée en 2021.

Résultat 3 : Prise en compte des questions de genre par les organismes de normalisation

Projet de plan-programme pour 2024

14. Les normes internationales peuvent contribuer aux mesures prises pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et garantir que les besoins des femmes soient pris en compte lors de la conception des produits. L'initiative de la CEE visant à ce que les questions de genre soient prises en compte dans les normes et la nouvelle équipe de spécialistes² ont pour but d'aider les organismes de normalisation à prendre en compte les questions de genre, en veillant notamment à ce que les femmes participent à l'élaboration des normes. Un premier ensemble d'orientations a été élaboré et plusieurs webinaires et conférences ont été organisés. Un certain nombre d'organismes de normalisation participants se sont engagés à prendre en compte les questions de genre lors de l'élaboration des normes et à désigner des coordonnateurs.

Enseignements à retenir et changements prévus

15. Comme l'indiquent les enquêtes récentes, l'enseignement à retenir pour le sous-programme est qu'il devient toujours plus nécessaire d'obtenir l'adhésion des parties prenantes pour soutenir l'élaboration de plans d'action visant à prendre en compte les questions de genre et pour les sensibiliser à la nécessité de prendre ces questions en compte lors de l'élaboration de normes. Fort de cet enseignement, le sous-programme renforcera sa collaboration avec le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, afin d'accroître la sensibilisation aux questions de genre et la capacité à les prendre en compte dans les normes.

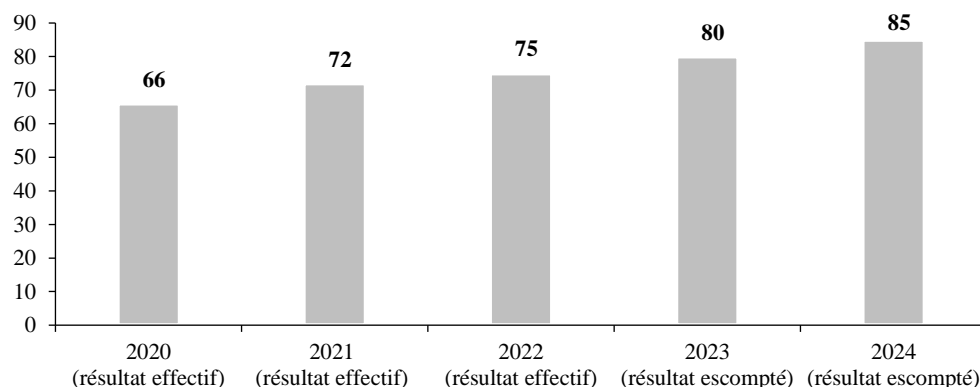
16. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sont présentés ci-après (voir la figure III).

² Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre établie par le Comité exécutif de la CEE à sa 124^e réunion (30 septembre 2022).

Figure III

Mesure des résultats : nombre d'organismes d'élaboration de normes qui se sont engagés à mettre en œuvre la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre³

(Total cumulatif)



V. Facteurs externes

17. Le sous-programme devrait atteindre son objectif sous réserve que : a) les États Membres continuent de guider les mécanismes intergouvernementaux de la CEE, de prêter leur concours aux travaux de celle-ci et de placer la coopération et l'intégration régionales et sous-régionales parmi leurs premières priorités, l'objectif étant de parvenir à un développement durable ; b) toutes les parties concernées au niveau national fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour collaborer et contribuer à l'application des instruments juridiques, normes et règlements de la CEE ; et c) des ressources continuent d'être mises à disposition à titre volontaire.

VI. Produits retenus pour 2024

18. On trouvera dans le tableau ci-après la liste de tous les produits du sous-programme.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts	
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	107
Documents destinés au :	
1. Comité directeur des capacités et des normes commerciales	13
2. Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation	14
3. Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles	60
4. Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques	20

³ https://unece.org/DAM/trade/wp6/AreasOfWork/GenderInitiative/UNECEGenderDeclaration_French.pdf.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	99
Réunions du :	
5. Comité directeur des capacités et des normes commerciales et de son Bureau	7
6. Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, de son Bureau et des organes d'experts correspondants	13
7. Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et de ses sections spécialisées	26
8. Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques	53
B. Création et transfert de connaissances	
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5
9. Amélioration de l'utilisation et de l'adoption de normes visant à promouvoir le développement durable, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles	1
10. Pertes de denrées alimentaires et agriculture	–
11. Réduction des pertes alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement agricoles	1
12. Facilitation du commerce	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	18
13. Ateliers sur les procédures et formalités du commerce international, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'évaluation de la conformité, la surveillance des marchés et l'entrepreneuriat féminin, organisés à l'intention des responsables politiques et des experts de pays à faible et à moyen revenu de la région de la CEE	6
14. Séminaires sur les normes de la CEE concernant la qualité des produits agricoles, organisés à l'intention des organismes de normalisation et d'inspection et d'autres parties prenantes de pays en transition et de pays en développement membres ou non de la Commission	3
15. Séminaires d'appui à la mise en œuvre des normes, recommandations et principes directeurs relatifs au commerce, organisés à l'intention des décideurs et des experts de pays en transition et de pays en développement membres ou non de la Commission	9
Publications (nombre de publications)	11
16. Obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans un pays à déterminer	1
17. Orientations relatives aux normes commerciales dans les domaines suivants : infrastructure de qualité, gestion des risques, éducation, développement durable	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>2024 (résultat escompté)</i>
18. Prise en compte des questions de genre dans les normes	2
19. Inspections basées sur l'analyse des risques, catastrophes et développement durable	–
20. Produits agricoles : commerce et chaînes d'approvisionnement	1
21. Recommandations, normes et stratégies relatives à la facilitation du commerce	5
22. Recommandations et meilleures pratiques de la CEE concernant la facilitation du commerce	–
Documents techniques (nombre de documents)	8
23. Lignes directrices sur le commerce international	1
24. Matériel de formation et lignes directrices sur les normes commerciales et/ou la coopération en matière de réglementation	2
25. Normes et lignes directrices sur la qualité des produits agricoles	4
26. Supports de formation sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques	1
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)	3
27. Missions d'établissement des faits sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques, les normes de qualité des produits agricoles, la coopération en matière de réglementation et de normalisation et les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce	3
C. Activités de fond	
D. Activités de communication	

Annexe I

Liste des publications et des documents d'information proposés pour 2024

A. Publications

N°	Titre	Texte portant autorisation	Version papier et/ou électronique		Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)	Nombre d'exemplaires par langue
			Format					
1	Obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans un pays à déterminer	ECE/CTCS/2018/4 (par. 3) – « Examine les résultats d'études dictées par la demande (et financées au moyen de ressources extrabudgétaires) qui identifient les obstacles procéduraux et réglementaires au commerce dans les États membres, en coordination et en coopération avec d'autres organisations internationales concernées ».	Version papier et électronique	A4	180	E	Russe (budget ordinaire)	50E, 50 R
2	Normes tenant compte des questions de genre	Dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/12 , il est prévu que du matériel visant à promouvoir l'adoption de normes tenant compte des questions de genre soit élaboré. À l'appui de publications précédentes, ce document apportera des précisions supplémentaires sur les plans d'action en faveur de l'égalité des sexes et/ou la diffusion de normes tenant des questions de genre. Cette publication rendra compte des travaux effectués dans l'un de ces domaines dans le cadre des normes tenant compte des questions de genre (voir document ECE/CTCS/WP.6/2022/8 , section II) et étaiera les travaux de l'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre (voir le doc. ECE/CTCS/WP.6/2021/2/ADD.1).	Version papier et électronique	A4	50	E, F, R		100E, 50F, 50R

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Texte portant autorisation</i>	<i>Version papier et/ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
3	Normes tenant compte des questions de genre	Dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/12 , il est prévu qu'un document visant à promouvoir l'adoption de normes tenant compte des questions de genre soit élaboré. À l'appui de publications précédentes, ce document apportera des précisions supplémentaires sur les plans d'action en faveur de l'égalité des sexes et/ou la diffusion de normes tenant des questions de genre. Cette publication rendra compte des travaux effectués dans l'un de ces domaines dans le cadre des normes tenant compte des questions de genre (voir document ECE/CTCS/WP.6/2022/8 , section II) et étaiera les travaux de l'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre (voir le doc. ECE/CTCS/WP.6/2021/2/ADD.1).	Version papier et électronique	A4	50	E	Français, russe (budget ordinaire)	100E, 50F, 50R
4	Orientations relatives aux normes commerciales dans les domaines suivants : infrastructure de qualité, gestion des risques, éducation, développement durable	Dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/12 , il est prévu qu'un document visant à promouvoir l'économie circulaire, les transformations numériques vertes, la réduction des risques de catastrophe et les normes tenant compte des questions de genre soit élaboré. Cette publication reflétera les travaux effectués dans l'un de ces domaines.	Version électronique		60	E		
5	Orientations relatives aux normes commerciales dans les domaines suivants : infrastructure de qualité, gestion des risques, éducation, développement durable	Dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/12 , il est prévu qu'un document visant à promouvoir l'économie circulaire, les transformations numériques vertes, la réduction des risques de catastrophe et les normes tenant compte des questions de genre soit élaboré. Cette publication reflétera les travaux effectués dans l'un de ces domaines.	Version électronique	A4	60	E, F, R		

N°	Titre	Texte portant autorisation	Version papier et/ou électronique	Format	Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)	Nombre d'exemplaires par langue
6	Produits agricoles : commerce et chaînes d'approvisionnement	Le texte portant autorisation de cette publication sera défini par le Comité directeur des capacités et des normes commerciales à sa huitième session.	Version papier et électronique	A4	60	E, F, R		50E, 50F, 50R
7	Recommandations, normes et stratégies relatives à la facilitation du commerce	Rapport du CEFAC-ONU sur les travaux de sa vingt-huitième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/2), décision 22-15 par laquelle la Plénière a approuvé le programme de travail du CEFAC-ONU pour 2023-2024 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/21/Rev.1), y compris la liste des publications proposées figurant à l'annexe II.	Version papier et électronique	A4	60	E, F, R		200E, 100F, 100R
8	Recommandations, normes et stratégies relatives à la facilitation du commerce	Rapport du CEFAC-ONU sur les travaux de sa vingt-huitième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/2), décision 22-15 par laquelle la Plénière a approuvé le programme de travail du CEFAC-ONU pour 2023-2024 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/21/Rev.1), y compris la liste des publications proposées figurant à l'annexe II.	Version papier et électronique	A4	40	E, F, R		200E, 100F, 100R
9	Recommandations, normes et stratégies relatives à la facilitation du commerce	Rapport du CEFAC-ONU sur les travaux de sa vingt-huitième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/2), décision 22-15 par laquelle la Plénière a approuvé le programme de travail du CEFAC-ONU pour 2023-2024 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/21/Rev.1), y compris la liste des publications proposées figurant à l'annexe II.	Version papier et électronique	A4	40	E, F, R		200E, 100F, 100R

N°	Titre	Texte portant autorisation	Version papier et/ou électronique		Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)	Nombre d'exemplaires par langue
			Format					
10	Recommandations, normes et stratégies relatives à la facilitation du commerce	Rapport du CEFAC-ONU sur les travaux de sa vingt-huitième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/2), décision 22-15 par laquelle la Plénière a approuvé le programme de travail du CEFAC-ONU pour 2023-2024 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/21/Rev.1), y compris la liste des publications proposées figurant à l'annexe II.	Version électronique		40	E, F, R		
11	Recommandations, normes et stratégies relatives à la facilitation du commerce	Rapport du CEFAC-ONU sur les travaux de sa vingt-huitième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/2), décision 22-15 par laquelle la Plénière a approuvé le programme de travail du CEFAC-ONU pour 2023-2024 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/21/Rev.1), y compris la liste des publications proposées figurant à l'annexe II.	Version électronique		40	E, F, R		

B. Supports d'information et de promotion

N°	Titre	Texte portant autorisation	Version papier et/ou électronique		Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)	Nombre d'exemplaires par langue
			Format					
1	Brochure d'information sur les travaux du Comité directeur des capacités et des normes commerciales	À définir par le Comité	Version papier et électronique	A4	6	E	Français et russe (budget ordinaire)	300E, 100F, 100R

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Texte portant autorisation</i>	<i>Version papier et/ou électronique</i>	<i>Format</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)</i>	<i>Nombre d'exemplaires par langue</i>
2	Brochure d'information sur la coopération internationale en matière de réglementation	À définir par le Comité	Version papier et électronique	A4	6	E	Français et russe (budget ordinaire)	300E, 100F, 100R
3	Brochure d'information sur les normes de qualité des produits agricoles	À définir par le Comité	Version papier et électronique	A4	6	E	Français et russe (budget ordinaire)	300E, 100F, 100R
4	Dossier d'information sur les normes applicables au commerce électronique	Rapport du CEFACT-ONU sur les travaux de sa vingt-huitième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/2), décision 22-15 par laquelle la Plénière a approuvé le programme de travail du CEFACT-ONU pour 2023-2024 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/21/Rev.1), y compris la liste des publications proposées figurant à l'annexe II.	Version électronique	A4	6	E		
5	Supports de formation sur la facilitation du commerce et les transactions électroniques	Rapport du CEFACT-ONU sur les travaux de sa vingt-huitième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/2), décision 22-15 par laquelle la Plénière a approuvé le programme de travail du CEFACT-ONU pour 2023-2024 (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/21/Rev.1), y compris la liste des publications proposées figurant à l'annexe II.	Version électronique	A4	6	E		

Annexe II

Textes portant autorisation du programme

A. Textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>N° de la résolution</i>	<i>Titre</i>
66/288	L'avenir que nous voulons
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
71/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
71/256	Nouveau Programme pour les villes
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

<i>N° de la résolution</i>	<i>Titre</i>
74/231 et 76/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
74/235	Participation des femmes au développement
74/271	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
74/297	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/8, 77/15	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
75/9, 77/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
75/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
75/216 et 76/204	Réduction des risques de catastrophe
75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/290 B	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial Forum politique de haut niveau pour le développement durable
75/324	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
77/185	Coopération Sud-Sud

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>N° de la résolution</i>	<i>Titre</i>
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2013/1	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe

<i>N° de la résolution</i>	<i>Titre</i>
2022/18	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

3. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>N° de la résolution</i>	<i>Titre</i>
A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
A (66)	Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE
A (69)	Déclaration de haut niveau
B (69)	Économie circulaire et utilisation durable des ressources
C (69)	Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

B. Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>N° de la résolution</i>	<i>Titre</i>
69/137	Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
69/213	Le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable
75/231	Coopération pour le développement industriel
76/217	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
76/222	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
75/211	L'entrepreneuriat au service du développement
76/200	Les technologies agricoles au service du développement durable
76/202	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur Action 21

2. Résolutions du Conseil économique et social

N° de la résolution *Titre*

[1991/76](#) Promotion de la coopération interrégionale dans le domaine de
la facilitation du commerce international

3. Décision du Conseil économique et social

N° de la résolution *Titre*

[1997/225](#) Recommandation n° 25 de la CEE « Utilisation de la norme
EDIFACT-ONU »
